



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

**Comité Départemental
de l'Éducation Nationale
Jeudi 15 février 2018**

**Déclaration de la
Fédération Syndicale Unitaire (FSU)**



Préparation de la rentrée 2018 dans le 1^{er} degré

Nous tenons à remercier les services de la Direction Académique pour la qualité de leur travail facilitant ainsi notre travail syndical. Nous remercions également Madame la Directrice Académique pour la mise en place de groupes de travail sur la question des RPI et de l'ASH permettant d'exposer notre analyse de la situation dans ces domaines.

Concernant l'ensemble des propositions envisagées ce jour, vous comprendrez que nous puissions émettre plus que des réserves. En effet, au-delà d'une prévision de baisse démographique importante qui a touché notre département l'an passé et qui semble devoir le toucher dans les années à venir, ce sont les moyens mis à la disposition des écoles dans leur ensemble que nous contestons.

Nous devons d'abord reprendre le contexte général : 3 880 créations de postes alors que le ministre demande le dédoublement de 6 400 CP et CE1 en éducation prioritaire. Comment répondre à cette exigence politique si ce n'est en s'appuyant sur la baisse démographique qui touche particulièrement la ruralité.

Ainsi, **seuls les départements ayant des caractéristiques urbaines plus importantes bénéficieront d'une dotation plus favorable** : + 67 en Loire Atlantique pour 60 dédoublements ; 0 en Sarthe (malgré une baisse de 752 élèves) pour 30 dédoublements ; - 5 dans le Maine et Loire (malgré une baisse de 651 élèves) pour 15 dédoublements. Seule la Mayenne connaît une situation similaire à la nôtre avec 9 suppressions de postes pour une baisse de 316 élèves avec 4 dédoublements. Cette réalité se retrouve dans toutes les académies.

Tout le monde comprendra que la Vendée, comme partout ailleurs, ne pourra pas envisager, une fois de plus, une amélioration qualitative attendue et nécessaire des conditions d'apprentissage de l'ensemble de nos élèves. D'ailleurs, **alors que vous mettez en avant une moyenne par classe de 23,3 élèves à cette rentrée, celle-ci était déjà de 23,22 en 1998, il y a 20 ans (!)**. Durant cette longue période, la moyenne n'a cessé d'augmenter, atteignant son maximum en 2012. Nous retrouvons donc un niveau équivalent à une période lointaine. Quelles évolutions l'école a-t-elle connues en 20 ans ?

- L'inclusion des élèves en situation de handicap : souhaitable mais sans moyens

supplémentaires à la hauteur des enjeux.

- La complexité des difficultés scolaires avec une diminution des personnels spécialisés (réseaux d'aide).
- Des services publics de soin (CMP, CMPP, SESSAD) totalement débordés laissant les enfants avec leurs difficultés dans les classes.
- Un nombre croissant d'enfants en souffrance lié à des situations sociales, économiques, culturelles... bien plus dégradées qu'il y a 20 ans.
- Des attentes de la société plus fortes quant à l'individualisation des apprentissages (aides personnalisés, Projet Personnel de Réussite Educative...).
- Des coupes nettes dans les formations initiale et continue.

Qui souffre donc de l'insuffisance d'ambitions et de moyens ? Non pas les ministres qui passent les uns après les autres avec leurs lubies, qui des rythmes scolaires, qui de la méthode de lecture, qui des mathématiques, qui des sciences et des arts mais bien nos élèves, leurs familles et nos collègues qui sont usés par le poids des irresponsabilités. Ainsi, une génération vient de passer et nous retrouvons le même nombre d'élèves par classe qu'il y a 20 ans.

Vous comprendrez bien que les priorités que vous semblez annoncer sont en réalité de vagues affichages de façade cachant des réalités plus sombres. Nous nous concentrerons sur 2 points :

- La 1^{ère} scolarisation : le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans en 1998 était de 29,5 % dans l'enseignement public. Aujourd'hui il est de 10,4 %. Pouvons-nous parler d'une politique volontariste sur cette question ? Seules 8 écoles peuvent comptabiliser tous les enfants de moins de 3 ans et 3 sont concernées par un aménagement spécifique alors que toutes les autres appliquent un quota. Si vous voulez mettre l'accent sur l'accueil des tout-petits, la 1^{ère} mesure attendue, marquant un changement, serait de les compter dans les effectifs quand ils sont inscrits. La 2^{ème} mesure serait de créer les conditions d'accueil en appliquant un E/C plus favorable. Il ne peut pas s'agir uniquement de s'adresser aux municipalités, qui ont aussi un effort à faire en termes d'aménagement des locaux, pour se dédouaner de l'insuffisance de moyens humains.

- La ruralité : fragilisée par la baisse démographique, fragilisée par la situation économique, les mesures prises ne sont pas aussi favorables que vous le dites. **La quasi-totalité des écoles qui perdront une classe dépassera les 25 élèves par classe dans des structures à 2 / 3 ou 4 classes.** En sachant que les classes d'âge ne sont pas homogènes, vous imposez des répartitions qui dépasseront régulièrement 30 élèves. De plus, les quotas des moins de 3 ans s'imposent toujours.

- Les élèves en situation de handicap : nous vous rejoignons sur la prise en considération de la présence d'une ULIS dans une école. Ceci dit quel est le niveau de prise en compte ? Nous demandons à ce qu'il soit clairement défini. Que nous ayons des critères quantitatifs pour permettre une inclusion qualitative. Le handicap ne se limite plus à la scolarisation des élèves en ULIS. Il s'agit aussi d'élèves handicapés scolarisés en grand nombre dans des classes ordinaires, n'ayant pas toujours l'accompagnement notifié et encore moins qualifié. Comment prenez-vous en compte quantitativement cette réalité que vous mettez dans vos critères d'appréciation ?

La situation que connaissent les 44 écoles est une première sommation. Il y a fort à parier que toutes les écoles qui ne fermeront pas cette année connaîtront l'an prochain la même situation.

Beaucoup d'autres s'ajouteront. En effet, la baisse démographique est engagée depuis 3 ans. Ces premiers effets se sont faits nettement ressentir l'an dernier. L'an prochain, le rectorat prévoit une baisse de 789 élèves et l'année d'après de 846. Ce sont des prévisions mais le constat des naissances est une réalité.

En même temps que les classes d'âge les plus nombreuses partent au collège, il entre en maternelle les plus petites cohortes constatées depuis plus de 20 ans. L'effet cumulé est dévastateur.

Devons-nous être fatigués ? Ce n'est évidemment pas la posture de la FSU 85. **Nous devons au contraire nous saisir de cette opportunité pour mettre à profit ce constat pour une école différente qui permette à tous les enfants de réussir, à la ville comme à la campagne, en éducation prioritaire comme dans les autres écoles. Il n'est pas scandaleux de faire la classe à 20 élèves seulement ! Il s'agit donc d'allier l'idée d'un service public d'éducation de qualité au sein même de nos milieux ruraux plutôt que de le fragiliser pour le faire disparaître. Cette question se pose pour l'ensemble des services publics, c'est une question politique au sens noble du terme que les élus des territoires doivent saisir.**

En tout cas, les enseignants sont lassés de conditions d'apprentissage qui font souffrir nos élèves et les collègues par la même occasion. C'est bien une volonté politique forte qui pourra enclencher un autre modèle d'Ecole. Ce ne sont pas les enseignants du service public qui sont un frein à cette évolution mais bien ceux qui décident et qui vont à l'encontre des attentes des populations. **C'est ce que sont venus vous exprimer une fois de plus, aujourd'hui toutes les familles.**

IRL des instituteurs pour l'année 2017

La valeur de l'IRL en 2017 a augmenté de 3,21 % (donnée INSEE). La valeur de ce taux n'a pas évolué depuis de nombreuses années (2010 environ)

Carte scolaire second degré

Contexte général

La rentrée 2018 sera synonyme de retour des suppressions d'emplois alors que celles, massives, entre 2007 et 2012 n'ont été compensées que partiellement par les créations de la période 2012-2017, centrées essentiellement sur les besoins de formation. En effet, dans le second degré, 2 600 emplois de stagiaires sont supprimés, ce qui pour le ministère n'est que la prise en compte du « niveau réel de recrutement en 2017 ». Le ministère continue d'affirmer que ces suppressions seront sans impact sur les moyens d'enseignement, confondant, à dessein, les postes non pourvus aux concours de recrutement et les moyens horaires attribués aux académies.

Ce choix intervient alors qu'une hausse démographique est prévue dans les collèges et les lycées (+ 26 000 élèves attendus à la rentrée) et se traduit par une vaste opération de redéploiement des moyens entre les académies. La suppression de ces emplois de stagiaires se traduit par une baisse importante des postes offerts aux concours, soit une baisse de 20% du nombre de postes à tous les concours et dans toutes les disciplines. Cela est un très mauvais signal donné aux étudiants. Elle présage des difficultés encore plus grandes à

pourvoir tous les postes à la hauteur des besoins. De même, elle constitue un changement de cap majeur qui marque un renoncement du gouvernement Macron-Philippe à traiter la crise de recrutement.

Les autres métiers indispensables au bon fonctionnement de l'Éducation Nationale ne se sont pas mieux lotis : aucune création d'emplois de CPE, ni de Psy-EN, ni de personnels médicaux sociaux et 200 suppressions d'emplois de personnels administratifs, alors que le début de rattrapage de ces dernières années est resté très en deçà des dégâts causés par des années de RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

Carte scolaire second degré

L'Académie de Nantes se voit attribuer 36 ETP (dont 2 ETP affectés aux remplacements) pour 1 092 élèves supplémentaires attendus. Cette attribution est nettement inférieure à celle de 2017 : 221 ETP (dont 27 affectés aux remplacements) pour 2 524 élèves supplémentaires attendus, 2 144 constatés. Seuls 2 départements, la Loire-Atlantique et la Vendée, voient leur nombre d'ETP progresser alors que le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe voient le leur diminuer. Par conséquent, 51 des 85 ETP supplémentaires alloués à la Loire-Atlantique et à la Vendée proviennent d'un redéploiement académique.

Pour la Vendée, 31 ETP sont attribués pour accueillir 519 élèves supplémentaires attendus. L'année dernière, 28 ETP avaient été implantés pour 378 élèves supplémentaires et 513 constatés.

La FSU déplore, Madame la Directrice Académique, que vous refusiez de communiquer l'enveloppe horaire globale dont vous disposez pour les collèges et les lycées. Vous nous privez ainsi de l'une des informations essentielles permettant d'analyser le plus correctement possible l'utilisation des moyens que vous proposez. Par conséquent, Madame la Directrice Académique, nous ne vous demandons pas de nous rassurer sur votre capacité à pourvoir aux besoins des établissements si nécessaire. Nous réitérons notre demande de nous communiquer les dotations départementales.

Actuellement, sans connaissance de ces enveloppes globales, nous nous trouvons contraints à faire des calculs approximatifs sur ces moyens alloués au département. Nous souhaiterions plus de transparence.

Pour la rentrée 2018, la dotation globale du département pour les collèges et les lycées doit s'élever à 40 606h, contre 40 048h l'an dernier. À ce jour, 39 658,5h sont implantées dans les établissements, soit 97,66% de la dotation globale.

La DHG implantée en janvier 2018 dans les collèges augmente de 164 h (hors IMP) par rapport à janvier 2017, pour accueillir 327 élèves supplémentaires. Cela aboutit à un H/E prévisionnel de 1,150 (hors ULIS et EGPA), soit un H/E en baisse car il était de 1,175 depuis 2014.

Dans les lycées d'Enseignement Général et Technologique, la dotation implantée en janvier 2018 augmente de 58,5 h (hors IMP), pour 83 élèves supplémentaires attendus. Le H/E prévisionnel diminue légèrement à 1,498, alors qu'il était de 1,519 en janvier 2017.

Dans les lycées Professionnels et Sections d'Enseignement Professionnel, la DHG implantée augmente de 19 h (hors IMP et EREA) pour une prévision de + 45 élèves, la capacité d'accueil (3 057 places) étant stable. Le H/E prévisionnel augmente légèrement à 2,141, contre 2,138 en janvier 2017.

Par conséquent, malgré une dotation en hausse, les conditions de travail et d'étude dans le second degré ne devraient pas s'améliorer. On peut donc craindre que la rentrée prochaine ne soit, dans nombre d'établissements, marquée par des classes surchargées, ne permettant pas de répondre dans de bonnes conditions aux besoins de tous les élèves et de réaliser, dans les meilleures conditions possibles, l'inclusion des élèves à besoins particuliers (ULIS, EGPA, élèves allophones...), ou obligeant à faire des choix dans les priorités, au détriment des dédoublements nécessaires, du travail en groupes... ou des regroupements pédagogiquement discutables.

Enfin, pour cette nouvelle préparation de rentrée, nous pouvons noter que l'enveloppe d'IMP attribuée aux établissements est la plus faible depuis leur création en 2015. L'enveloppe globale pour tout le second degré est de 403,75 IMP (dotation prévisionnelle), contre 463,75 IMP au constat de la rentrée 2017, qui était du même ordre en 2016 (462 IMP) et 2015 (459,50 IMP). Cette forte diminution nous interpelle, alors que vous aviez expliqué que l'attribution des IMP en 2017 correspondait le plus possible aux besoins des établissements, car elle intervenait après un recensement par les chefs d'établissement, en concertation avec leurs équipes. Faute d'une enveloppe suffisante, comment seraient rémunérées des missions indispensables au bon fonctionnement d'un établissement ?

Cet épisode n'est pas sans rappeler la suppression de 141 HSA pour la concertation en ULIS/EGPA, remplacées par un système indemnitaire plus défavorable.